



INFORMAZIONI SENZA BARRIERE
INFORMATION WITHOUT BARRIERS
INFORMATION SANS BARRIÈRE

رکاوٹ سے پاک معلومات
معلومات بدون عقبات

otto per
8mille
CHIESA VALDESE
UNIONE DELLE CHIESE METODISTE E VALDESI

PERMIS DE SÉJOUR DE RÉSIDENT DE LONGUE DURÉE - UE

Qu'est-ce que le permis de séjour de résident de longue durée - UE ?

Il s'agit d'un titre de séjour d'une durée illimitée qui peut être délivré à un ressortissant étranger titulaire d'un titre de séjour en cours de validité depuis au moins cinq ans.

Quelles sont les conditions à remplir pour demander ce permis de séjour ?

La demande pour ce permis de séjour peut être présentée par les personnes qui :

- résident légalement en Italie depuis au moins cinq ans;
- possèdent un titre de séjour en cours de validité ;
- ont des revenus qui ne sont pas inférieurs au montant annuel de l'allocation d'aide sociale ;
- ont réussi un test de connaissance de la langue italienne.

Quels sont les types de permis de séjour qui ne permettent pas la délivrance d'un permis de séjour de résident de longue durée - UE ?

Tu ne peux pas obtenir ce permis de séjour si, au moment de la demande, tu as un des documents suivants :

- un titre de séjour pour motifs d'études ou de formation professionnelle ;

- un titre de séjour pour soins médicaux, protection spéciale ou protection temporaire ;
- un titre de séjour pour demande d'asile (c'est-à-dire en attente de la décision de la Commission territoriale et du Tribunal) ;
- un visa ou un titre de séjour de courte durée : pas plus de 90 jours, pour les visites, le tourisme ou les affaires, ou un titre de séjour pour travail saisonnier ;
- un titre de séjour accordé aux diplomates ou aux employé·e·s consulaires ou des Nations unies en mission en Italie.

La période de cinq ans de résidence légale en Italie doit-elle être continue ?

Oui, la période de cinq ans est calculée à partir de la date de délivrance de ton premier titre de séjour. Les éventuelles absences du territoire national n'interrompent pas la continuité de ton séjour en Italie. Mais attention : pour obtenir un permis de séjour de résident de longue durée UE, tu ne peux pas t'absenter d'Italie pendant une période supérieure à six mois consécutifs ou à dix mois sur une période de cinq ans. Les absences plus longues ne sont autorisées que si elles sont justifiées par des raisons sérieuses et documentées (obligations militaires, problèmes de santé, etc.).

Comment sont calculées les 5 ans de résidence légale ?

Dans le calcul des cinq ans de résidence légale, les périodes de résidence pendant lesquelles le demandeur était titulaire d'un permis de séjour de courte durée ou d'un permis dit "diplomatique" ne sont pas prises en compte. En revanche, sont prises en compte les périodes pendant lesquelles le demandeur était titulaire d'un permis pour motifs d'études, formation, protection temporaire ou humanitaire.

Quel est le revenu minimum pour pouvoir demander ce permis de séjour ?

Tu dois avoir un revenu minimum qui ne soit pas inférieur au montant annuel de l'allocation d'aide sociale (en italien "*assegno sociale*", une aide financière fournie par l'État italien aux personnes vivant dans des conditions économiques précaires). Ce montant est calculé chaque année et tu peux le vérifier sur le site de l' INPS.

Attention ! Le revenu minimum requis peut varier si tu demandes le permis de séjour uniquement pour toi-même ou si tu le demandes également pour les membres de ta famille.

Quel est le niveau de connaissance de la langue italienne requis pour demander un permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Tu dois prouver que tu as un niveau de connaissance de la langue italienne correspondant au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, c'est-à-dire un

niveau de connaissance qui permet à une personne de comprendre et d'interagir dans des situations liées à la vie quotidienne.

Tu dois demander à passer le test de connaissance de la langue italienne auprès de la Préfecture compétente en fonction de ton lieu de résidence en accédant à la plateforme en ligne du Ministère de l'intérieur (<https://portaleservizi.dlci.interno.it/AliSportello/ali/home.htm>). Dans un délai de 60 jours, tu seras convoqué·e par la Préfecture pour participer au test de langue dans un centre provincial d'enseignement pour adultes (CPIA).

Le jour de l'examen, tu dois te munir d'une pièce d'identité en cours de validité et de la lettre de convocation envoyée par la Préfecture. Le test se déroule sur ordinateur, mais tu peux également demander à le passer par écrit (le contenu, les critères d'évaluation et la durée du test restent les mêmes).

Tu pourras consulter le résultat du test sur le même site que celui où tu as déposé ta demande. Si le résultat du test est négatif, tu peux demander à le refaire 90 jours après la date du premier test. Dans le cas où tu ne peux pas te présenter à l'épreuve, tu as le droit de demander à la Préfecture, avant la date fixée pour le test, de reporter ce dernier à une date ultérieure. En effet, en cas d'absence injustifiée le jour du test, tu ne pourras demander une nouvelle inscription au test qu'après un délai de 90 jours. La seule absence justifiée autorisée est celle pour raison de santé, que tu devras prouver par un certificat de ton médecin traitant ou d'un médecin de l'ASL.

Tu as déjà un certificat de connaissance de la langue italienne. Dans ce cas, dois-tu quand même passer le test ?

Non. En effet, le test de connaissance de la langue italienne n'est pas obligatoire pour toutes les personnes. Sont dispensées de cette obligation les personnes qui :

- possèdent un certificat de connaissance de la langue italienne d'un niveau au moins égal à A2 délivré par l'université pour étrangers de Siena, l'université pour étrangers de Perugia, l'université de Roma Tre ou la société Dante Alighieri ;
- possèdent un certificat de connaissance de la langue italienne d'un niveau au moins égal à A2 délivré par un CPIA ;
- ont obtenu un diplôme d'études secondaires dans une école appartenant au système scolaire italien ou dans un CPIA (collège ou lycée) ;
- suivent un programme d'études dans une université italienne ;
- suivent un programme de master ou de doctorat en Italie ;
- sont âgés de moins de **14 ans** ;
- présentent de graves déficits d'apprentissage de la langue, certifiés par un établissement de santé publique ;
- possèdent un certificat de connaissance de la langue italienne d'au moins le niveau A2, obtenu dans le cadre des crédits accumulés pour l'accord d'intégration visé à l'article 4-bis du TUI ;

résident en Italie pour exercer un "emploi hautement qualifié" (directeur/directrice ou travailleur/travailleuse hautement qualifié·e d'entreprises ayant leur siège ou des

succursales en Italie ; professeur·e d'université ou chercheur/chercheuse ayant un poste en Italie ; traducteur/traductrice ou interprète ; journaliste correspondant officiellement accrédité en Italie - article 27, paragraphe 1, points a), c), d) et q), du TUI).

Les membres de ta famille qui t'accompagnent en Italie et qui disposent d'un titre de séjour en cours de validité peuvent-ils également se voir délivrer un permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Oui, tu peux demander ce permis de séjour pour :

- conjoint à charge ;
- enfant(s) mineur(s) (y compris les enfants du conjoint, les enfants nés hors mariage, les enfants adoptés, placés ou soumis à ta tutelle) ;
- les enfants majeurs à charge dont l'état de santé à pour conséquence une invalidité totale (100 %) qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins essentiels ;
- les parents à charge.

Pour demander l'extension de ton permis de séjour de résident de longue durée 'UE aux membres de ta famille, il faut remplir les conditions suivantes :

- Le membre de la famille pour lequel tu présentes la demande doit résider légalement en Italie depuis au moins 5 ans à compter de la délivrance du premier titre de séjour (attention ! Un·e fils/fille nouveau-né·e ne pourra obtenir un permis de séjour de longue durée qu'à partir de l'âge de 5 ans) ;
- le membre de la famille doit avoir passé le test de langue italienne correspondant au niveau A2 (cette formalité n'est pas nécessaire pour les mineurs de moins de 14 ans, pour les personnes titulaires d'un diplôme délivré par l'école italienne ou pour celles qui bénéficient d'une exemption émise par l'ASL) ;
- tu dois prouver que tu disposes d'un logement "adéquat", c'est-à-dire un logement qui répond aux exigences de santé et d'hygiène prévues par la loi italienne et qui est suffisamment grand pour le nombre de membres de la famille qui y vivent : tu dois apporter à la Questura le "certificat de conformité du logement" délivré par ta municipalité ;
- tu dois disposer de **revenus suffisants**.

Attention : les revenus des membres de la famille qui habitent ensemble sont également pris en compte. Le revenu minimum requis est calculé en tenant compte du montant de l'allocation d'aide sociale, qui est augmenté de 50% pour chaque membre de la famille. S'il y a deux enfants ou plus âgés de moins de 14 ans, le montant requis est le double de l'allocation sociale. Par exemple, en 2024, l'allocation d'aide sociale correspond à 6.947,33 euros par an. Par conséquent, si tu demandes le permis de séjour uniquement pour toi-même, tu dois disposer d'un revenu annuel d'au moins 6.947,33 euros. Si, en revanche, tu demandes également un permis de séjour pour les membres de ta famille, tu devras calculer un revenu supplémentaire de 3.473,66 euros par membre de la famille (dans le cas de deux enfants ou plus âgés de moins de 14 ans, le revenu supplémentaire requis est de 6.947,33 euros).

À qui faut-il s'adresser pour obtenir un certificat de conformité du logement ?

Il faut s'adresser à la municipalité. Le certificat de conformité du logement peut être demandée par le propriétaire de la maison ou le titulaire du contrat de location, ou par la personne hébergée dans le logement. En ce qui concerne les modalités de présentation de la demande et les formulaires à remplir, tu peux te renseigner auprès de ta municipalité. Il s'agit généralement d'une procédure en ligne : si tu as besoin d'aide, tu peux contacter un *patronato* (organisme qui fournit assistance dans le domaine de la sécurité sociale) . Il faudra joindre à la demande le plan cadastral du logement, c'est-à-dire le plan de la maison.

Quelle est la durée du permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Le permis de séjour de résident de longue durée de l'UE a une durée indéterminée. Cela signifie qu'il n'expire pas, mais qu'il doit être mis à jour tous les 10 ans (tous les 5 ans pour les mineurs). Le renouvellement est automatique.

Quels sont les droits accordés par ce permis de séjour ?

Les droits accordés par ce permis de séjour sont les suivants :

- entrer en Italie sans visa ;
- séjourner dans un autre pays de l'espace Schengen pour une période de plus de 90 jours (tout en respectant la législation du pays concerné) ;
- exercer toute activité professionnelle, qu'elle soit indépendante ou salariée, à l'exception de celles que la loi réserve expressément aux citoyens italiens ;
- l'accès aux services de l'administration publique, y compris les procédures d'attribution de logements sociaux ;
- bénéficier de l'assistance sociale et des prestations de sécurité sociale, de santé et d'éducation : par exemple, bénéficier de l'allocation d'invalidité civile de l'INPS et de l'allocation d'aide sociale ;
- participer à la vie publique locale dans les formes prévues par la loi ;
- ne pas pouvoir être expulsé-es d'Italie, sauf pour des raisons graves d'ordre public et de sécurité nationale.

À qui s'adresser pour demander un permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Tu dois déposer ta demande auprès de la Questura de ton lieu de résidence. Alors que pour les autres types de permis de séjour, il suffit de prouver un simple domicile sur le territoire, dans le cas du permis de séjour de longue durée de l'UE, la résidence est une condition obligatoire pour sa délivrance.

Comment la demande est-elle présentée ?

La demande doit être présentée avec le kit postal qui est disponible dans les bureaux de poste où est disponible le service "Sportello Amico". Tu peux rechercher sur internet les bureaux de poste de ta ville.

Si tu as besoin d'aide pour remplir le kit postal, tu peux t'adresser gratuitement à un *patronato*.

Quels documents devrais-tu inclure dans le kit postal ?

Les documents à inclure dans le kit sont les suivants :

- les formulaires 1 et 2 : le formulaire 1 doit être rempli avec tes données personnelles et celles des membres de ta famille, s'ils vivent avec toi en Italie, ton code fiscal, le numéro de ton titre de séjour et de ton passeport, tes adresses de résidence en Italie au cours des cinq dernières années et tes coordonnées actuelles ; le formulaire 2, quant à lui, doit être rempli avec les données relatives à ton contrat de travail et à tes revenus ;
- le récépissé du paiement du bulletin de versement ;
- une photocopie des pages du passeport où figurent les données personnelles, les tampons et les visas ;
- une photocopie du titre de séjour ;
- extrait du casier judiciaire ainsi que du registre des procédures pénales en cours à demander au bureau du procureur auprès du tribunal judiciaire ;
- certificat de résidence délivré par la municipalité ;
- les documents relatifs au logement (par exemple, le titre de propriété, si tu es propriétaire, le contrat de location, si tu as un bail à ton nom, ou la déclaration d'hospitalité signée par la personne qui t'héberge) ;
- des documents attestant que tu disposes de ressources économiques suffisantes (déclaration d'impôts, CUD, bulletins de salaire, contrat de travail en cours) ;
- certificat de connaissance de la langue italienne équivalent au niveau A2 .

Au moment de te rendre à la poste pour envoyer le kit, n'oublie pas de te munir des originaux de ton permis de séjour et de ton passeport, car ils te seront demandés. De plus, avec l'envoi du kit, la poste t'informera de la date de ton rendez-vous à la Questura pour la prise d'empreintes digitales.

Quels documents doivent être insérés dans le kit si la demande de permis de séjour de résident de longue durée UE est également introduite pour ton conjoint ou parent ?

- Formulaires 1 et 2 : le formulaire 2 doit être rempli seulement si le membre de la famille perçoit des revenus propres ;
- une photocopie du passeport et du permis de séjour ;

- une photocopie du passeport et du permis de séjour du conjoint ou du parent ;
- extrait du casier judiciaire ainsi que du registre des procédures pénales en cours à demander au bureau du procureur auprès du tribunal judiciaire ;
- certificat de résidence et le livret de famille ;
- les documents relatifs à la maison (titre de propriété, contrat de location ou déclaration d'hospitalité) ;
- le certificat de conformité du logement délivré par la municipalité ;
- les documents relatifs aux revenus (déclaration d'impôts, CUD, fiches de paie, contrat de travail, ainsi que ceux du membre de ta famille s'il.elle contribue aux revenus de la famille) ;
- Certificat de connaissance de la langue italienne équivalent au niveau A2.

Quels documents doivent être insérés dans le kit si la demande de permis de séjour de résident de longue durée UE est également introduite pour ton/tes enfant(s) mineur(s) ?

- formulaire 1 ;
- une photocopie du passeport et du permis de séjour ;
- une photocopie du passeport et du permis de séjour de ton/tes enfant(s) ;
- certificat de résidence et le livret de famille ;
- les documents relatifs aux revenus (déclaration d'impôts, CUD, fiches de paie, contrat de travail) ;
- le certificat de conformité du logement ;
- le certificat de scolarité si le·la mineur·e a atteint l'âge de l'obligation scolaire ;
- certificat de connaissance de la langue italienne équivalent au niveau A2 (si le mineur n'a pas déjà obtenu un diplôme d'études secondaires du premier ou du deuxième degré).

Il faut savoir que chaque membre de la famille âgé de plus de 14 ans doit remplir un kit séparé. Cependant, si ton enfant a moins de 14 ans, tu peux l'inclure dans ton kit.

Y a-t-il des frais pour l'envoi de la demande par kit postal ?

Oui, tu dois :

- acheter un timbre fiscal de 16,00 euros ;
- payer le bulletin de versement pour le permis de séjour électronique d'un montant de 130,46 euros (directement au bureau de poste) ;
- payer la somme de 30,00 euros pour l'envoi du kit (directement à la Poste).

Quels sont les documents à apporter à la Questura le jour du rendez-vous pour la prise d'empreintes digitales ?

Le jour du rendez-vous à la Questura, tu dois avoir avec toi :

- passeport (vérifier qu'il n'est pas périmé);
- le permis de séjour;
- 4 photos d'identité;
- la lettre que tu as reçue à la poste avec la date du rendez-vous à la Questura;
- le récépissé de la Poste (appelée "assicurata");
- le récépissé du paiement du bulletin de versement de 130,46 euros;
- les originaux des documents inclus dans le kit.

Si la période entre la date d'envoi du kit et la date du rendez-vous à la Questura pour la prise d'empreintes digitales est longue, il faut se munir de documents à jour sur ton lieu de travail et sur ton logement.

En attendant la délivrance du titre de séjour, le récépissé de la Poste permet-il de travailler ?

Oui, le récépissé de la Poste t'autorise à travailler.

Que se passe-t-il si la documentation envoyée avec le kit postal ou présentée le jour du rendez-vous à la Questura n'est pas complète ?

La Questura te remet une demande d'intégration avec une liste de documents manquants. Dans ce cas, tu dois compléter la documentation demandée dans les plus brefs délais ; entre-temps, ton dossier reste suspendu.

Que se passe-t-il si la Questura estime que tu ne remplisses pas les conditions requises pour obtenir un permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Avant de rejeter ta demande, la Questura doit te communiquer par écrit les raisons pour lesquelles le permis de séjour de résident de longue durée UE ne peut pas être accordé. Tu as 10 jours (à partir du moment où la communication t'a été transmise) pour envoyer tous les éventuelles mémoires en défense et toute la documentation que tu considères utile. Il est important de respecter le délai de 10 jours afin de ne pas risquer que la Questura se prononce sans que tu aies eu l'occasion d'expliquer tes motivations. Les mémoires en défense doivent être envoyés par courrier électronique certifié (PEC). Si tu ne peux pas envoyer un PEC, nous te conseillons d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de la Questura. Il n'est pas obligatoire de consulter un·e avocat·e dans cette phase. Tu peux rédiger et envoyer toi-même les mémoires en défense. Tu as le choix de consulter ou pas un·e avocat·e.

La Questura doit communiquer formellement sa décision de refus, dans laquelle elle explique clairement les raisons pour lesquelles ce type de permis de séjour ne peut pas

être délivré dans ton cas.

Tu as le droit de contacter un avocat pour faire appel contre la décision de la Questura.

Attention : le recours doit être présenté dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la décision. Pour cette raison, il faut contacter un avocat au plus vite.

Si la Questura rejette ta demande de permis de séjour de résident de longue durée, peut-elle te délivrer un autre type de permis de séjour ?

Si la Questura estime que tu ne réponds pas aux obligations légales pour la délivrance d'un permis de séjour de résident de longue durée UE, elle est obligée d'évaluer si tu remplis les conditions pour l'obtention d'un autre type de permis de séjour. La même chose est possible si ton permis de séjour de longue durée a été révoqué, mais tu ne peux pas être expulsé·e d'Italie.

Imaginons que tu aies un permis de séjour pour travail et qu'après cinq ans de résidence en Italie, tu demandes un permis de séjour de résident de longue durée UE. La Questura rejette ta demande. Peux-tu quand même obtenir le renouvellement de ton permis de séjour pour travail ?

Oui, si tu ne remplisses pas les conditions pour obtenir un permis de séjour de résident de longue durée UE, mais que tu remplisses les conditions pour le renouvellement du permis de séjour que tu détenais déjà, la Questura devra procéder au renouvellement.

Est-ce que le fait d'avoir commis certaines infractions en Italie peut avoir des conséquences sur la délivrance d'un permis de séjour de résident de longue durée - UE ?

Selon la loi italienne, ce titre de séjour peut être refusé - ou révoqué - si le ressortissant étranger est considéré comme un danger pour l'ordre public ou la sécurité de l'État. Au moment d'évaluer si une personne peut être considérée comme dangereuse, la Questura vérifie la présence de condamnations pour certains types d'infractions commises en Italie : par exemple, les infractions relatives aux stupéfiants, cambriolage, certains cas graves de vol, violence ou menace contre les personnes exerçant une fonction publique (par exemple, la police ou le personnel de santé), le délit de fausse attestation ou déclaration de données personnelles faite auprès d'un fonctionnaire public, le délit d'aide à l'immigration clandestine, le délit de "*caporalato*" et d'exploitation du travail, les délits de violence sexuelle, de violence familiale, de harcèlement, etc. Ces condamnations ne doivent pas nécessairement être définitives. En Italie, une condamnation devient définitive lorsque, en appel, la juridiction supérieure confirme également la déclaration de culpabilité.

Dans tous les cas, la Questura, avant de prononcer un refus, est tenue à l'évaluation des condamnations reçues en Italie *en les mettant en balance* avec d'autres droits, en premier

lieu la protection du droit de l'étranger à la vie privée et familiale en Italie. Pour cela, la Questura doit tenir compte de la durée du séjour en Italie, de la présence de liens familiaux, de l'exercice d'activités professionnelles, soit tous les éléments qui démontrent l'intégration dans la société italienne.

Quels sont les autres cas dans lesquels le permis de séjour de résident de longue durée UE peut être révoqué ?

En cas d'absence du territoire de l'Union européenne pendant une période consécutive de 12 mois ; ou en cas d'absence de l'Italie pendant une période de plus de 6 ans.

Avec un permis de séjour de résident de longue durée UE, es-tu autorisé·e à t'installer dans un autre pays européen ?

Oui, tu peux séjourner dans un autre pays de l'espace Schengen, pour étudier ou travailler, même pour une période de plus de 90 jours, tout en respectant la législation du pays concerné. Ce droit s'étend également aux membres de ta famille. Si un autre État européen te délivre un permis de séjour de résident de longue durée UE, ton titre de séjour italien sera révoqué.

Tu as obtenu l'asile ou la protection subsidiaire : à l'expiration de ton titre de séjour de cinq ans, peux-tu demander un permis de séjour de résident de longue durée UE ?

Oui, si tu as un titre de séjour pour asile politique ou protection subsidiaire, il y a des critères spécifiques à remplir pour demander un permis de séjour de résident de longue durée UE :

- tu dois être résident·e en Italie depuis au moins 5 ans : dans ce cas, le calcul de la période de résidence en Italie est effectué à partir de la date de présentation de la demande de protection internationale, c'est-à-dire la date de la signature du formulaire C3 à la Questura.
- tu dois avoir des revenus qui ne sont pas inférieurs au montant annuel de l'allocation d'aide sociale.
- il n'est pas nécessaire de passer le test de langue italienne.
- dans le cas où tu demandes également un permis de séjour pour les membres de ta famille, tu ne dois pas présenter le certificat de conformité du logement.

Sur ton permis de séjour de résident de longue durée UE, dans le champ "observations" (en italien "*annotazioni*"), il est indiqué "protection internationale reconnue par l'Italie" avec la date. Si ta protection internationale cesse, par exemple parce que tu es retourné, même pour de courtes périodes, dans ton pays d'origine (qui ne représente plus un danger pour toi), tu recevras un nouveau permis de séjour de résident de longue durée UE si tu

réponds aux conditions requises, mais cette fois sans la mention de la reconnaissance de la protection internationale. Si, par contre, tu ne réponds plus aux conditions requises pour obtenir un permis de résident de longue durée, la Questura évaluera si tu réponds aux conditions requises pour demander d'autres types de permis de séjour (par exemple le permis de séjour pour travail, pour motif familial ou autres types des titres de séjour).

Fiche d'information créée par :

Alessandra Pelliccia, Eleonora Peruzzo, Eleonora Diamanti